

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) B3J 1T3

Bid Fax: (902) 496-5016

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution Acquisitions 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)

B3J 3C9

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Solicitation No N° de l'invitation W355B-131373/A Client Reference No N° de référence du client W355B-13-1373 GETS Reference No N° de référence de SEAG PW-\$HAL-409-8814 File No N° de dossier HAL-2-69227 (409) Solicitation Closes - L'invitation prel at - à 02:00 PM on - le 2012-12-19 F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: ✓ Other-Autre:		ME	
Client Reference No N° de référence du client W355B-13-1373 GETS Reference No N° de référence de SEAG PW-\$HAL-409-8814 File No N° de dossier HAL-2-69227 (409) Solicitation Closes - L'invitation prel at - à 02:00 PM on - le 2012-12-19 F.O.B F.A.B.	No./N° V	ME Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time	
W355B-13-1373 GETS Reference No N° de référence de SEAG PW-\$HAL-409-8814 File No N° de dossier HAL-2-69227 (409) Solicitation Closes - L'invitation prel at - à 02:00 PM on - le 2012-12-19 F.O.B F.A.B.		Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time	
PW-\$HAL-409-8814 File No N° de dossier HAL-2-69227 (409) Solicitation Closes - L'invitation prei at - à 02:00 PM on - le 2012-12-19 F.O.B F.A.B.		Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time	
HAL-2-69227 (409) Solicitation Closes - L'invitation pres at - à 02:00 PM on - le 2012-12-19 F.O.B F.A.B.		Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time	
Solicitation Closes - L'invitation pre at - à 02:00 PM on - le 2012-12-19 F.O.B F.A.B.	nd fin	Fuseau horaire Atlantic Standard Time	
at - à 02:00 PM on - le 2012-12-19 F.O.B F.A.B.	nd fin	Fuseau horaire Atlantic Standard Time	
on - le 2012-12-19 F.O.B F.A.B.			
		7101	
Plant-Usine: Destination: ✓ Other-Autre:			
i lant come:]		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur	
Taylor, Kathie		al409	
Telephone No N° de téléphone		N° de FAX	
(902) 496-5510 ()	(902) 496-5016		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:			
DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE			
FMF CAPE SCOTT, 7HD WAREHOUSE			
BLDG. D-200, DR 1 TO 13, HFX DKYD			
HALIFAX			
NOVA SCOTIA			
B3K 5X5 Canada			
Canada			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
SEE HEREIN				
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur	·			
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)				
Nom et titre de la personne autorisée à signe	er au nom du fournisseur/			
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	res d'imprimerie)			
Signature	Date			



Client Ref. No. - N° de réf. du client

W355B-13-1373

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-2-69227

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal409

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations pour le Code de conduite Attestations préalables à l'attribution du contrat
- 2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents

Solicitation No. - N° de l'invitation

W355B-131373/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W355B-13-1373

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-2-69227

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal409

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

11. Clause du guide des CCUA

Liste des annexes:

Annexe A Besoin

Annexe B Base de paiement

Annexe C Données de références croisées

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W355B-13-1373

Amd. No. - $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hal409

File No. - N $^{\circ}$ du dossier

HAL-2-69227

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le ministère de la Défense nationale, Installation de maintenance de la Flotte Cape Scott, Halifax (Nouvelle-Écosse), a besoin de la fourniture et de la mise en marche de deux (2) postes de gyroscopes ainsi que de la formation connexe, aussi détaillée dans l'annexe A. La livraison de l'appareil DOIT avoir lieu le 28 mars 2013 ou avant.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions . Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unifo rmisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-07-11) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 01 - Code de conduite et attestations - soumission, du document

2003 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W355B-13-1373

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-2-69227

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal409

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de

celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut defournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée nonrecevable. Les soumissionnaires doivent toujours fournir la liste des administrateurs avant l'attribution ducontrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander au soumissionnaire de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229)

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable. Le texte du paragraphe 5 de la section 01 - Code de conduite et attestations - soumission, du document 2003 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Le soumissionnaire doit diligemment tenir à jour la liste, en informant le Canada, par écrit, de tout changement survenant au cours de la période de validité de la soumission. Il doit également fournir au Canada les formulaires de consentement correspondants, au besoin. En outre, le soumissionnaire devra diligemment tenir à jour la liste et fournir, au besoin, les formulaires de consentement au cours de la période d'exécution de tout contrat découlant de la présente demande de soumissions.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation W355B-131373/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W355B-13-1373

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

HAL-2-69227

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal409

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (deux copies papier)

Section II: Soumission financière (une copie papier)

Section III : Attestations (une copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra. html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W355B-13-1373

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-2-69227

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal409

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- 1.1 Évaluation technique
 - 1.1.1 Critères techniques obligatoires Tel que décrits à l'annexe A.

1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

2. Méthode de sélection

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur hal 409

Client Ref. No. - N° de réf. du client W355B-13-1373

HAL-2-69227

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

- 1. Attestations relatives au Code de conduite Attestations préalables à l'attribution du contrat
- 1.1 Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, l'autorité contractante informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les soumissionnaires doivent fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

L'autorité contractante peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin

Solicitation No. - N° de l'invitation W355B-131373/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

W355B-13-1373

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hal 409

File No. - N° du dossier

HAL-2-69227

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux - attestation

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

Programme de contrats fédéraux - plus de 25000\$ et moins de 200000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

 a) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;

b) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;

c) () est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.

d) () n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : ______.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

Signature:	Data	
Signature:	Date:	

Solicitation No. - N° de l'invitation W355B-131373/A Client Ref. No. - N° de réf. du client Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-2-69227

Buyer ID - Id de l'acheteur hal409

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W355B-13-1373

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat

(https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignesdirectrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2012-07-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

- Durée du contrat
- 4.1 Date de livraison

La livraison est obligatoire au plus tard le 28 Mars 2013.

S'il vous plaît donner meilleure date de livraison:

- 5. Responsables
- 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Kathie Taylor Agent d'approvisionnement Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements 1713 Bedford Row

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hal409

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W355B-13-1373

File No. - N° du dossier HAL-2-69227

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 1T3

Téléphone: (902) 496-5510 Télécopieur: (902) 496-5016

Courriel: kathie.taylor@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des

		_		
5.2	Chargé	de	nroi	iet
J.4	Charge	uc	DI O	Vι

Titre :_____

instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.
5.2 Chargé de projet
Le responsable technique pour le contrat est :
Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel:
Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.
5.3 Représentant de l'entrepreneur
Nom:

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hal409

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier W355B-13-1373

HAL-2-69227

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Organisation:
Adresse:
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :
6. Paiement
6.1 Base de paiement
À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans détails de l'élément de ligne, selon un montant total de\$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.
Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.
6.2 Mode de paiement
Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- 8. Attestations
- 8.1 Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hal 409

File No. - N° du dossier

HAL-2-69227

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

W355B-13-1373

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2012-07-16), biens (complexité moyenne)
- c) l'Annexe A, Besoin
- d) l'Annexe B, Base de Paiement
- c) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission)

11. Clauses du guide des CCUA

G1005C Assurances (2008-05-12)

Livraison et transport:

La livraison consiste en rendu droits acquittés (DDP) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur est responsable de tous les frais de livraison et d'administration, de tous les coût liés au transport ainsi que du dédouanement, y compris le paiement des droits de douane et des taxes à destination/aux destinations

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ W355B-131373/A$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ hal 409 \end{array}$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W355B-13-1373

HAL-2-69227

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A BESOIN

Système gyroscopique - Quantité : Deux (2)

L'IMF Cape Scott du MDN doit se procurer, mettre en service et obtenir de la formation pour deux (2) système gyroscopique. L'appareil doit pouvoir localiser le nord géographique. Il doit convenir à un vaste éventail d'applications, par exemple à bord d'un navire, en laboratoire, dans un milieu de production ou un milieu de maintenance.

La livraison de l'appareil DOIT avoir lieu le 28 mars 2013 ou avant. Si le délai de livraison ne peut être respecté, le contrat sera annulé.

Spécifications minimales obligatoires:

- 1.0.) Gyroscope
- 1.1.) Précision minimale de la détermination de l'azimut : 20 pouces/6 mgon/0,1 mil
- 1.2.) Temps de réchauffage maximal : 60 secondes
- 1.3.) Demi-période maximale aux latitudes moyennes : 3 minutes
- 1.4.) Intervalle minimal entre les divisions principales : 10 pi (0,185 gon, 3 mil)/div
- 1.5.) Plage minimale de températures de fonctionnement : -20 à 50°C
- 1.6.) Zone de fonctionnement minimale : jusqu'à une latitude de 75°
- 1.7.) Dimensions maximales:
- a.) Largeur 6 po
- b.) Profondeur 7,5 po
- c.) Hauteur 17 po
- 1.8.) Poids maximal: 9 lb
- 2.0.) Alimentation électrique
- 2.1.) Convertisseur:
- a.) Doit avoir une entrée de 12 V c.c.
- b.) Doit avoir 115 V c.a., 400 Hz/sortie 12 V c.c.
- c.) Taille maximale : Largeur : 5,1 x Profondeur : 2,2 x Hauteur : 9,4 po

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal409

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W355B-13-1373

HAL-2-69227

- d.) Poids maximal: 4 lb
- 2.2.) Batterie:
- a.) Doit être une batterie Ni-Cd externe rechargeable
- b.) Doit avoir une sortie de 12 V c.c.
- c.) Temps de fonctionnement minimal : 3 heures
- d.) Poids maximal: 4,5 lb
- 3.0.) Système "Set X Total Station "
- 3.1.) Télescope (caractéristiques minimales)
- a.) Grossissement: 30X
- b.) Résolution : 2,5 po
- c.) Foyer: 4,3 pi
- 3.2.) Mesures d'angle minimales
- a.) Résolution d'affichage : 0,5 po/1 po
- b.) Précision: 1 po
- c.) Plage de travail du compensateur deux axes : + 4 po
- 3.3.) Mesure de la distance
- a.) Plage de mesure minimale :
- i. Sans réflecteur : 1 à 1 640 pi
- ii. Avec écran réfléchissant : 4,3 à 1 640 pi
- iii. Avec un prisme AP: 1,3 à 19 680 pi
- b.) Précision minimale :
- i. Sans réflecteur :
- I. (3+2 ppm x D) à 650 pi
- II. (5+10 ppm x D) de 650 à 1 140 pi
- III. (10+10 ppm x D) de 1 140 à 1 640 pi
- c.) Généralités :
- i. Système d'exploitation (minimal) Windows CE Version 5.0
- ii. Taille maximale:
- I. Largeur: 8 po
- II. Profondeur: 9 po
- III. Hauteur: 15 po
- iii. Poids maximal: 16 lb
- 4.0.) Doit être accompagné de deux (2) copies papier des manuels d'utilisation et d'entretien. Les copies électroniques ne seront pas acceptées.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal409

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W355B-13-1373

HAL-2-69227

5.0.) Homologation

W355B-131373/A

L'équipement doit être homologué par un organisme de certification acceptable. Les organisations mentionnées ci après sont acceptables. Les commandes électriques doivent porter une étiquette de l'une de ces organisations afin d'être considérées comme approuvées. Précisez de quelle organisation il s'agit :

- A. Association canadienne de normalisation (CSA)
- B. Entela
- C. Intertek Testing Services
- D. ETL Testing Laboratories
- E. Warnock Hersey (WH)
- F. Laboratoire des assureurs du Canada (ULC)
- G. Laboratoire des assureurs Inc. (UL)
- H. MET Laboratories Inc. (MET)
- I. TUV Rheinland of North America
- J. Quality Auditing Institute (QAI)
- K. TUV America Inc.
- L. Factory Mutual (FM) Approvals
- M. Omni-Test Laboratories Inc.
- N. Curtis-Straus LLC

REMARQUE : Les étiquettes de tous les organismes ci-dessus (sauf la CSA et l'ULC) doivent être accompagnées d'un petit " c " à la position huit heures ou du numéro de norme canadienne pour indiquer que le produit répond à la norme canadienne.

O. Le matériel électrique qui n'est pas homologué par un des organismes ci-dessus ne peut être accepté que si l'Association canadienne de normalisation (CSA), Cantest Ltd, Entela, Intertek Testing Services, MET Laboratories, TUV SUD America Inc, les Laboratories des assureurs du Canada (ULC), l'Electrical Safety Authority (ESA), ou QPS Evaluation Services Inc. procède à une inspection " de terrain " (complète, avec document de vérification) et y appose sa marque dans le cadre du programme d'inspections spéciales. Cette inspection doit être réalisée avant la livraison de l'équipement.

6.0.) Livraison et mise en service

a.) L'assistance au démarrage ainsi que la formation pour l'exploitation et la maintenance doivent être fournies pendant un minimum de quatre (4) heures à nos installations à Halifax (Nouvelle-Écosse), incluant les frais de déplacement et de subsistance. Les dates de ce service seront planifiées par le Ministère de la défense nationale (MDN) en fonction de la date de livraison.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal409

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W355B-13-1373

HAL-2-69227

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, destination FAB, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

La livraison consiste en rendu droits acquittés (DDP) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur est responsable de tous les frais de livraison et d'administration, de tous les coût liés au transport ainsi que du dédouanement, y compris le paiement des droits de douane et des taxes à destination/aux destinations.

Pour être jugée recevable, une soumission doit répondre aux exigences de la demande de soumissions et à tous les critères d'évaluation obligatoires. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Article	Description	Unité de distrib ution	Quant ité	Prix unitaire	Prix calculé
1.	Fourniture et de la mise en marche de deux (2) postes de gyroscopes ainsi que de la formation connexe, aussi détaillée dans l'annexe A.	ch.	2	\$	\$
	TOTAL				\$

Marque / Modèle offert:	

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal409

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W355B-13-1373 HAL-2-69227

ANNEXE "C" Données de références croisées

Les soumissionnaires doivent fournir les données de renvoi ci-après afin d'indiquer les pages sur lesquelles chaque spécification obligatoire peut être démontrée dans la documentation technique soumise avec leur soumission.

		Critères de spécification obligatoires	Numero de page du renvoi
1.	Gyros	cope	page du renvoi
		•	
	1.1.)	Précision minimale de la détermination de l'azimut : 20 pouces/6 mgon/0,1 mil	
	1.2.)	Temps de réchauffage maximal : 60 secondes	
	1.3.)	Demi-période maximale aux latitudes moyennes : 3 minutes	
	1.4.) go	Intervalle minimal entre les divisions principales : 10 pi (0,185 n, 3 mil)/div	
	1.5.)	Plage minimale de températures de fonctionnement : -20 à 50°C	
	1.6.)	Zone de fonctionnement minimale : jusqu'à une latitude de 75°	
	1.7.)	Dimensions maximales :	
	a.)	Largeur 6 po	
	b.)	Profondeur 7,5 po	
	c.)	Hauteur 17 po	
	1.8.)	Poids maximal: 9 lb	
2.	Alime	ntation électrique	
	2.1.)	Convertisseur:	
	a.)	Doit avoir une entrée de 12 V c.c.	
	b.)	Doit avoir 115 V c.a., 400 Hz/sortie 12 V c.c.	
	c.)	Taille maximale : Largeur : 5,1 x Profondeur : 2,2 x Hauteur : 9,4	
	d.)	po Poids maximal: 4 lb	
	2.2.)	Batterie:	
	a.)	Doit être une batterie Ni-Cd externe rechargeable	
	b.)	Doit avoir une sortie de 12 V c.c.	

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal409

W355B-131373/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W355B-13-1373

HAL-2-69227

	c.) d.)	Temps de fonctionnement minimal : 3 heures Poids maximal : 4,5 lb	
3.	Système " Set X Total Station "		
],	Systeme Set X Total Station		
	3.1.)	Télescope (caractéristiques minimales)	
	a.)	Grossissement: 30X	
	b.)	Résolution : 2,5 po	
	c.)	Foyer: 4,3 pi	
	(0.)	1 буст . 1,3 рг	
	3.2.)	Mesures d'angle minimales	
	a.)	Résolution d'affichage : 0,5 po/1 po	
	b.)	Précision : 1 po	
	c.)	Plage de travail du compensateur deux axes : + 4 po	
	3.3.)	Mesure de la distance	
	a.)	Plage de mesure minimale :	
	i.	Sans réflecteur : 1 à 1 640 pi	
	ii.	Avec écran réfléchissant : 4,3 à 1 640 pi	
	iii.	Avec un prisme AP: 1,3 à 19 680 pi	
	b.)	Précision minimale :	
	i.	Sans réflecteur :	
	I.	(3+2 ppm x D) à 650 pi	
	II.	(5+10 ppm x D) de 650 à 1 140 pi	
	III.	(10+10 ppm x D) de 1 140 à 1 640 pi	
	c.)	Généralités :	
	i.	Système d'exploitation (minimal) Windows CE Version 5.0	
	ii.	Taille maximale :	
	I.	Largeur: 8 po	
	II.	Profondeur: 9 po	
	III.	Hauteur: 15 po	
	iii.	Poids maximal: 16 lb	
4.	Doit être accompagné de deux (2) copies papier des manuels d'utilisation		
		ntretien. Les copies électroniques ne seront pas acceptées.	
5.	Homo	logation	
		pement doit être homologué par un organisme de certification	
	_	table. Les organisations mentionnées ci après sont acceptables. Les	
	commandes électriques doivent porter une étiquette de l'une de ces		
	organisations afin d'être considérées comme approuvées. Précisez de		
	quelle organisation il s'agit :		

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation W355B-131373/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal409

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

HAL-2-69227

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

A. Association canadienne de normalisation (CSA)

B. Entela

W355B-13-1373

- C. Intertek Testing Services
- D. ETL Testing Laboratories
- E. Warnock Hersey (WH)
- F. Laboratoire des assureurs du Canada (ULC)
- G. Laboratoire des assureurs Inc. (UL)
- H. MET Laboratories Inc. (MET)
- I. TUV Rheinland of North America
- J. Quality Auditing Institute (QAI)
- K. TUV America Inc.
- L. Factory Mutual (FM) Approvals
- M. Omni-Test Laboratories Inc.
- N. Curtis-Straus LLC

REMARQUE : Les étiquettes de tous les organismes ci-dessus (sauf la CSA et l'ULC) doivent être accompagnées d'un petit " c " à la position huit heures ou du numéro de norme canadienne pour indiquer que le produit répond à la norme canadienne.

- O. Le matériel électrique qui n'est pas homologué par un des organismes ci-dessus ne peut être accepté que si l'Association canadienne de normalisation (CSA), Cantest Ltd, Entela, Intertek Testing Services, MET Laboratories, TUV SUD America Inc, les Laboratories des assureurs du Canada (ULC), l'Electrical Safety Authority (ESA), ou QPS Evaluation Services Inc. procède à une inspection " de terrain " (complète, avec document de vérification) et y appose sa marque dans le cadre du programme d'inspections spéciales. Cette inspection doit être réalisée avant la livraison de l'équipement.
- 6. Livraison et mise en service
 - a.) L'assistance au démarrage ainsi que la formation pour l'exploitation et la maintenance doivent être fournies pendant un minimum de quatre (4) heures à nos installations à Halifax (Nouvelle-Écosse), incluant les frais de déplacement et de subsistance. Les dates de ce service seront planifiées par le Ministère de la défense nationale (MDN) en fonction de la date de livraison.

Marque / Modèle offe i	rt: